



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Périgueux, le 13 juillet 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rencontre à l'initiative du Préfet entre la direction des papeteries de Condat et les élus de Dordogne concernés

Une rencontre s'est tenue aujourd'hui en préfecture entre les élus locaux concernés et la direction des papeteries de Condat, en présence du CFO du groupe LECTA, sous la présidence de Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet de la Dordogne.

Étaient notamment présents : Pascale MARTIN, Députée de la 1^{re} circonscription de la Dordogne, Sébastien PEYTAVIE, Député de la 4^e circonscription de la Dordogne, Marie-Claude VARAILLAS, Sénatrice de la Dordogne, Serge MERILLOU, Sénateur de la Dordogne, Germinal PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne, Francis WILSIUS, Conseiller Régional de Nouvelle-Aquitaine, Francine BOURRA, Maire du Lardin-Saint-Lazare et Dominique BOUSQUET, président de la communauté de communes du Terrassonnais-Haut Périgord Noir.

L'objectif de la rencontre était de permettre au groupe LECTA de présenter son projet de restructuration du site de Condat. Les échanges ont porté sur les motivations du groupe s'agissant de l'arrêt de la ligne de production de papier couché (ligne 4), en évoquant notamment l'évolution du marché et la situation de l'entreprise, mais aussi sur l'avenir du site recentré sur la ligne de production de papier spécialisé (ligne 8).

En réponse à certaines des inquiétudes exprimées par les élus, le Préfet a pris note des explications fournies et des engagements exprimés en séance par l'entreprise sur les points suivants :

- le non-démantèlement de la ligne 4 qui ne sera pas démontée ;
- l'achèvement des travaux en vue d'une mise en service de la chaudière CSR en juillet 2024 qui doit permettre de réduire les coûts de production ;
- et la montée en puissance de la ligne 8 dont les prévisionnels d'activité permettront de dégager de l'EBITDA au niveau du site dès 2024, de manière à assurer l'avenir du site.

Sur ces différents points, l'entreprise a été invitée à préciser ses engagements. Il lui a également été demandé de préciser ses motivations quant à l'arrêt de la ligne 4.

L'État pour sa part ne peut que déplorer l'annonce par le groupe LECTA de l'arrêt de la ligne 4, et sera particulièrement vigilant au respect des obligations légales qui s'imposent au groupe, tant en matière d'accompagnement social des salariés, que de revitalisation économique du territoire.

